



## DIRECTIVE

<b>D-DGEP-01A-01- HORAIRE DE L'ÉCOLIER</b>	
Nom de l'entité : DGEP	
Activités/Processus :	
Entrée en vigueur : 25.08.2008	Version et date : 3.0 du 24.08.2009
Date d'approbation de la Direction générale de l'enseignement primaire : 24.08.2009	
Responsable de la directive : Thérèse Guerrier	

<b>I. Cadre</b>
<b>1. Objectif(s)</b>
Décrire l'horaire de l'écolier.
<b>2. Champ d'application</b>
Ensemble des établissements de l'enseignement primaire.
<b>3. Personnes de référence</b>
Le/La directeur/trice d'établissement.
<b>4. Documents de référence</b>

## II. Directive détaillée

### Horaire du matin

<b>1E/2E/1P</b>	<b>2P</b>	<b>3P/4P/5P/6P</b>
08h.00-08h.45 Accueil	08h.00-09h.30 enseignement	08h.00-09h.40 enseignement
08h.45-09h.30 enseignement		
<i>RÉCRÉATION</i> <i>09h.30-10h.00</i>	<i>RÉCRÉATION</i> <i>09h.30-10h.00</i>	<i>RÉCRÉATION</i> <i>09h.40-10h.00</i>
10h.00-11h.30 enseignement	10h.00-11h.30 enseignement	10h.00-11h.30 enseignement

### Horaire de l'après-midi

1E/2E/1P	2P/3P/4P/5P/6P
13h.30-14h.00 Accueil	13h.30-15h.00  enseignement
14h.00-14h.45 enseignement	
<i>RECREATION</i> 14h.45-15h.15	<i>RECREATION</i> 15h.00-15h.15
15h.15-16h.00 enseignement	15h.15-16h.00 enseignement

- **Le matin**, l'établissement est ouvert de 08h00 à 11h30 et **l'après-midi** de 13h30 à 16h00.  
Une arrivée échelonnée des enfants est possible **pour les 1E, 2E et 1P**.  
Le matin, les élèves peuvent arriver jusqu'à 08h45, l'après-midi jusqu'à 14h00.  
Les leçons débutent à 08h00 et 13h30 **dans les autres degrés**.
  
- Les enfants tirent bénéfice de deux récréations, l'une le matin et l'autre l'après-midi. Dans des cas exceptionnels, une souplesse reste admise dans leur organisation, selon le bâtiment scolaire, le nombre d'élèves et la grandeur du préau. L'aménagement est de la compétence du/de la directeur/trice de l'établissement.
  
- **En 1E**, la fréquentation à temps partiel de la classe est possible durant toute l'année scolaire. Pour préserver la continuité et la cohérence des activités d'apprentissage conduites par les enseignant-e-s, la fréquentation de la classe est attendue tous les jours de la semaine soit le matin, soit l'après-midi.  
  
Tout comme en 2E, le passage du mi-temps, matin ou après-midi, au plein temps peut se faire progressivement afin d'aider l'élève à passer du rythme familial au rythme scolaire.  
  
Les directeurs/trices d'établissement, dans le cadre de l'autonomie de leur établissement, aménageront cette entrée progressive à l'école selon des modalités qui seront discutées avec les parents.
  
- **En 2E**, la fréquentation de la classe à temps partiel obéit aux mêmes principes et est admise jusqu'aux vacances d'automne. Le passage du rythme familial au rythme scolaire peut donc se faire progressivement, selon les besoins de l'enfant.
  
- L'accueil est considéré comme une séquence d'enseignement. Chaque titulaire est donc présent(e) durant le temps d'accueil.
  
- Cette période d'accueil est un moment opportun pour la différenciation pédagogique. Des activités (sous forme d'atelier par exemple) sont préparées pour les élèves qui peuvent les réaliser au gré de leur arrivée.

Thérèse Guerrier  
Directrice